

6. Existe-t-il au Canada une école spécialisée dans les maladies tropicales?

7. a) Quelles maladies sont considérées comme contagieuses, b) quelles maladies nécessitent (i) une déclaration aux ministères de la Santé publique (ii) l'isolement des patients, c) dans ce cas, met-on en quarantaine (i) les parents (ii) les personnes qui ont été en contact ou les agents porteurs, d) quelles autres précautions sont prises contre chacune de ces maladies, e) qui a la responsabilité d'appliquer les règlements concernant de telles maladies?

8. Quelle est la part de responsabilité des ministères quant aux différentes maladies contagieuses et infectieuses?

(Le document est déposé.)

LES CADEAUX DU GOUVERNEMENT AUX REPRÉSENTANTS DE NATIONS ÉTRANGÈRES

Question n° 2541—**M. Beatty**:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1970, combien de cadeaux d'une valeur supérieure à \$50 pour les contribuables, ont été offerts par le gouvernement ou ses agents à des représentants de gouvernements étrangers pour leur usage personnel ou pour celui de leur famille?

2. Dans chaque cas, a) combien a coûté le cadeau aux contribuables, b) à qui a-t-il été offert, c) quand, d) par qui, e) pourquoi?

3. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne les cadeaux payés par le gouvernement et offerts à des représentants de gouvernements étrangers et comment informe-t-on les fonctionnaires canadiens de cette politique?

(Le document est déposé.)

RELATIONS PUBLIQUES—LES EFFECTIFS ET LE COÛT

Question n° 2985—**M. Beatty**:

1. Depuis 1968, date d'accession au pouvoir du Premier ministre actuel, combien de personnes chargées des relations publiques par le gouvernement ont travaillé chaque année auprès de chaque a) ministère, b) conseil, c) organisme, d) société d'État et, dans chaque cas, quel en a été le coût?

2. Pour la même période, combien a-t-on dépensé en frais de publicité ou pour d'autres programmes d'information qui ne font pas l'objet de la Partie 1 et quelle est la ventilation de ces coûts?

(Le document est déposé.)

LA CONSIGNATION DE RENSEIGNEMENTS SUR ORDINATEUR

Question n° 3092—**M. Beatty**:

1. Pour chaque a) ministère, b) organisme, quels sont (i) les lois (ii) les directives (iii) les règlements qui régissent la divulgation de renseignements demandés par des particuliers ou des sociétés privées?

2. Dans chaque cas a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis et à quelle date?

3. Dans chaque cas, quel a été l'effet de l'essor de l'informatique sur a) la capacité de répondre à la demande concernant les renseignements sollicités par le secteur privé, b) les coûts requis pour fournir ces renseignements, c) la fréquence de ces demandes?

4. Dans chaque cas, quelle est la pratique usuelle concernant a) la conservation, b) la destruction de dossiers classiques, une fois que les renseignements ont été mis sur ordinateur?

5. Dans chaque cas, l'expérience informatique a-t-elle été semblable à celle qui a été révélée aux États-Unis par une étude effectuée pour le compte de la National Academy of Science, qui a déterminé que les dossiers positifs étaient probablement les premiers à être mis sur ordinateur, alors que les renseignements de nature subjective resteraient probablement dans les dossiers classiques?

6. Dans chaque cas, combien d'ordinateurs le gouvernement a) possède-t-il, b) loue-t-il?

7. Dans chaque cas, quel pourcentage approximatif des renseignements durant une période de plus d'un mois sont accumulés a) sur

Assurance-chômage—Loi

ordinateur, b) dans des dossiers classiques, c) à la fois sur ordinateur et dans des dossiers classiques?

8. Dans chaque cas, a) quel est le budget annuel actuellement affecté au traitement des données par ordinateur, b) combien d'années-hommes ce chiffre représente-t-il?

(Le document est déposé.)

LA COMPILATION DE RENSEIGNEMENTS

Question n° 3093—**M. Beatty**:

1. Pour chaque ministère ou organisme, quels sont a) les lois, b) les directives, c) les règlements régissant (i) la consignation (ii) l'utilisation de renseignements concernant des particuliers et des organisations?

2. Dans chaque cas, a) quel est l'essentiel (i) des lois (ii) des directives (iii) des règlements, b) par qui ont-ils été formulés ou émis?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions soient reportées.

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Français]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ADJONCTION D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'EMPLOI ASSURABLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 28 octobre, de la motion de M. Andras: Que le bill C-69, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Harvie Andre (Calgary Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai signalé qu'il était 10 heures hier soir, j'étais en train de rappeler au ministre que dans les discours que mes collègues ont prononcés sur cette question, en particulier le porte-parole de notre parti, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), ils ont avancé de nombreuses propositions positives, raisonnables et valables quant à la façon d'améliorer davantage cette loi. J'ai laissé entendre au ministre qu'il serait dans ses intérêts, les intérêts du pays et ceux de tous les Canadiens, d'examiner favorablement, au cours des délibérations du comité, ces propositions visant à améliorer davantage la loi.